



Paris, le 28 mai 2010

Conférence de presse
jeudi 3 juin 2010, de 15h00 à 17h00, à l'Assemblée nationale, 5^{ème} bureau
126, rue de l'Université, 75007 Paris

5 mois après le séisme, à l'écoute de la colère **et du désarroi des Haïtiens de France !**

L'émotion est retombée, Haïti ne fait plus la une et les promesses d'aide et d'accueil paraissent oubliées.

Le 3 juin, à l'Assemblée nationale, de nombreuses familles viendront témoigner des angoisses et parfois des drames humains dans lesquels les plonge le double langage des autorités françaises :

Les témoignages de France sur les pratiques des préfetures et des ministères auront, en écho grâce au duplex, ceux d'Haïtiens d'Haïti sur les pratiques consulaires.

Les Haïtiens constatent que :

- les guichets « urgence-Haïti » ont rapidement fermé là où ils avaient été ouverts ;
- les critères du regroupement familial n'ont été assouplis qu'en paroles ;
- le consulat de France en Haïti et les administrations françaises maintiennent des exigences irréalistes en matière de production de documents d'état-civil ;
- les préfetures continuent à signer des obligations de quitter le territoire ou des arrêtés de reconduite à la frontière ce qui signifie que la « suspension » des éloignements des Haïtiens n'est que provisoire. Certaines ont refusé l'entrée en France puis réacheminé vers Port-au-Prince des Haïtiens.

Pour le ministre de l'immigration, pour les administrations formées à la logique restrictive du chiffre et du cas par cas, les Haïtiens n'ont pas cessé de relever de « l'immigration subie » !

Pourtant, face à la situation catastrophique issue du séisme en Haïti, la France a le devoir d'apporter une assistance exceptionnelle. Cette assistance comporte l'aide matérielle à la survie et à la reconstruction du pays. Elle comporte aussi une aide aux personnes qui implique le droit de quitter Haïti et d'être accueilli à l'étranger quand l'exil représente la solution la plus adaptée. Pour les Haïtiens qui résident déjà à l'étranger, elle comporte un droit durable à être protégés contre l'expulsion et à vivre dans des conditions respectueuses de la dignité humaine, c'est-à-dire dans une situation légale.

A l'appel de : Plateforme des Associations Franco-Haïtiennes (PAFHA)

Avec le soutien de : Anacaona, Collectif Haïti de France, Collectif Migrants Outre-Mer (regroupant : ADDE, CCFD, CHF, la Cimade, Comede, Gisti, Eléna, LDH, Médecins du monde, MRAP, Secours catholique / Caritas France), Réseau Education Sans Frontières (RESF)

Contacts presse :

Romel LOUIS-JACQUES (PAFHA) 06 18 00 49 11 ; contact@pafha.fr
Véronique SAINT PAUL (Anacaona) 06 50 29 01 59 ; vero.sntpaul@orange.fr

Merci de nous confirmer votre présence

